J'ai trouvé les chroniques du Dr Mesny intéressantes

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 2 février 2009

J'ai trouvé les chroniques du Dr Mesny intéressantes. J'aimerais m'y abonner par lecteur RSS dédié (sans toutes les questions). Est-ce prévu ?

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé de déclaration de lien d'intérêt du Dr Mesny, conformément au décret 2007- 454 du 28/3/2007 pour la transparence de l'information médicale. Votre conseil a-t-il des liens avec les produits d'aide au sevrage qu'il mentionne dans ses articles ?

Réponse :

Votre question sur le RSS a été transmise à notre service informatique. Il vous y sera répondu par Courriel si toutefois le nom de domaine mail_bidon que vous nous avez fournie existe bien.

Quant au décret 2007-454 du 28/3/2007, repris dans le code de la santé publique à l'article R.4113-110, il concerne les professionnels de santé (...) mentionnés à l'article L.4113-13 du même code. La déclaration de lien d'intérêt n'est exigible que de *ceux qui qui ont des liens avec des entreprises et établissements produisant ou exploitant des produits de santé ou des organismes de conseil intervenant sur ces produits*

Le tribunal de grande instance de Paris a, en mars 2008, condamné pour diffamation un journaliste qui, dans sa revue, prétendait que DNF avait des liens d'intérêt avec un laboratoire pharmaceutique. DNF tient tout particulièrement à préserver son indépendance et ne saurait, en aucun cas, accepter de céder à la moindre pression, d'où qu'elle vienne. Elle l'a démontré à 3 reprises en faisant condamner l'État lorsque ses fonctionnaires ou ses élus contrevenaient à la loi.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac